



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117947

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2026

ÉDITÉ LE

07/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAS

Capital : 5 624 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : 315 871 640 00902

Code NACE : 3311Z

Numéro caisse de congés payés : 2100497

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62067334

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310014051

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : IDEX ENERGIES (AGENCE)

ALLEE LAC D'AIGUEBELETTE
ZA SAVOIE TECHNOLAC
73370 LE BOURGET-DU-LAC

Téléphone : 04 79 65 43 00

Fax :

Portable :

Site Internet : www.idex.fr

E-mail : idexalpesdauphine@idex.fr

Responsabilité légale :

BLANC MARIANNE DIRECTRICE GENERALE / FREMAUX BENJAMIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/11/2024
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	18/10/2022
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	01/02/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	27/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/11/2024
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	19/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/11/2024
o Ventilation mécanique	27/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.